



TARIFS DES DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

VILLE DE VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS

TARIFS DES DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Délibération du Conseil Municipal n°8358 du 18 décembre 2014

MODALITÉS D'APPLICATION

• CHAMP D'APPLICATION

La présente tarification des emplacements et autorisations de voirie de la Ville de Valbonne Sophia Antipolis concerne :

- Le domaine public communal y compris les voies privées ouvertes à la circulation publique
- Les domaines publics national et départemental intégrés dans les limites de l'agglomération

• PROCÉDURE D'AUTORISATION

Toute occupation du domaine public, quelle que soit sa nature, doit faire l'objet d'une demande écrite d'autorisation préalable auprès de Monsieur le Sénateur-Maire, Marc DAUNIS, un mois au moins avant le début de l'occupation envisagée.

En ce qui concerne les terrasses et les étalages se référer à la charte.

Faute d'accord exprès, notifié par écrit au demandeur, ou faute de respect des réserves assortissant l'autorisation ou faute de paiement des droits correspondants dès réception du titre de recette, l'occupant contrevenant sera immédiatement poursuivi et l'autorisation éventuellement accordée sera automatiquement annulée.

SERVICES MUNICIPAUX TRAITANT LES DEMANDES D'AUTORISATIONS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

• HÔTEL DE VILLE

Police Municipale : **04 93 12 32 00**

Direction des Affaires Publiques : **04 93 12 31 02**

Direction des Services Techniques : **04 93 12 31 40**

Service Animation, Tourisme et Spectacles : **04 93 12 34 51**

COMMERCES

REDEVANCES	LIEUX	TARIFS
<p>Terrasses de bars, cafés, restaurants, glaciers, salons de thé et autres établissements similaires (arrêté : titre de recettes)</p> <p>Par an et par m² (calcul de l'occupation au prorata du nombre de mois prévus dans l'arrêté)</p>	<p>VALBONNE VILLAGE <i>Dans le périmètre historique</i> - Pour une terrasse simple</p> <p><i>Hors périmètre historique</i> - Pour une terrasse simple - Pour une terrasse aménagée</p>	<p>45.00€</p> <p>45.00€ 60.00€</p>
	<p>HAUT-SARTOUX et GARBEJAÏRE</p> <p>- Pour une terrasse simple - Terrasse aménagée assurant juste le service du déjeuner - Terrasse aménagée assurant les services du déjeuner et du dîner</p>	<p>20.00€ 25.00€ 35.00€</p>
	<p>Etals des commerces Par an et par mètre linéaire</p>	
<p>Véhicules boutiques alimentaires (pizza, snack,...) Payable en début de semestre Par semestre et par voiture</p>		<p>300.00€</p>

COMMERCES (SUITE)

REDEVANCES	LIEUX	TARIFS
Véhicules aménagés pour la vente non alimentaire (outillage, matelas,...) Payable à l'avance pour effectuer la réservation de l'emplacement Par jour et par véhicule		25.00€
Exposition de véhicules automobiles (vente, exposition-vente, démonstration,...) Par jour et par véhicule		60.00€
Vente sans étal Vente de chrysanthèmes le 1^{er} novembre, Vente de sapins, gui, houx,... Par emplacement <u>A plus de 100 mètres des boutiques de fleuristes</u>		5.00€

TOURNAGE

REDEVANCES	TARIFS
Droit d'occupation du domaine public	
Par heure de tournage	200.00€
Par demi journée de tournage (4 h)	500.00€
Par journée de tournage (8 h)	800.00€
Stationnement des véhicules techniques sur le lieu du tournage	
Véhicules de tourisme Par jour et par véhicule	80.00€
Véhicules P.L. dont le PTAC est inférieur ou égal à 12 T. Par jour et par véhicule	160.00€
Véhicules P.L. dont le PTAC est supérieur à 12 T. Par jour et par véhicule	230.00€

SPECTACLES DIVERS

REDEVANCES	TARIFS
Spectacles sous chapiteau Autres que ceux attachés à une manifestation entrant dans le champ de la programmation culturelle et festive de la Commune	
Jusqu'à 50 spectateurs par représentation	50.00€
Jusqu'à 100 spectateurs par représentation	100.00€
Plus de 100 spectateurs par représentation	200.00€
Manèges Par manège, par jour d'ouverture au public et par m ²	2.00€
Baraques foraines Par baraque, par jour d'ouverture au public et par mètre linéaire	2.00€
Stationnement de caravanes de forains Par jour et par caravane	5.00€
Forfait courant électrique/eau potable Par jour et par caravane	8.00€

MARCHÉS - DROITS DE PLACE

REDEVANCES	TARIFS
Marchés forains de Valbonne village (provençal et producteurs) Par marché et par mètre linéaire	
Tarif abonnés	1.50€
Tarif non abonnés	1.70€
Marchés Place Méjane et Place Joseph Bermond	
Tarif abonnés	1.00€
Tarif non abonnés	1.15€
Marché Antiquités-Brocante Par jour et par emplacement	
Tarif abonnés - <i>Payable semestriellement, soit 139,50 €</i>	23.25€
Tarif non abonnés	31.00€

AUTRES OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC

REDEVANCES	TARIFS
<p>Organisation de manifestations sur le domaine public en lien avec la Commune</p> <p>Par jour et par mètre linéaire</p>	<p>3.05€</p>
<p>Vente au déballage - Exposition vente dans le cadre de manifestations communales (la Commune sélectionne les stands - 6 mètres linéaires maximum)</p> <p>Pour la manifestation, le nombre de jour est accordé par la Commune (exemple : marché de Noël, marché de potiers, marché nocturne,...)</p> <p>Par jour et par emplacement</p>	<p>40.00€</p>

OCCUPATION TEMPORAIRE DE LA VOIE PUBLIQUE

REDEVANCES	TARIFS
Stationnement de voiture taxi Par an et par véhicule	160.00€
Barrières, palissades provisoires posées autour des chantiers en saillie sur la voie publique, échafaudages ou ponts roulants Par jour et par m ² d'emprise	0.50€
Encombrement de la voie publique - dépôt de matériaux Par jour et par unité	0.50€
Occupation de la voie publique par bennes, containers, ou engins de levage Par jour et par unité	1.00€
Installation sur la voie publique de grues Par jour et par unité	2.00€
Travaux sur le domaine public par entreprises privées Par jour et par m ² d'emprise de la totalité du chantier	0.50€

 SERVICE INSTRUCTEUR - **Direction des Affaires Publiques** : 04 93 12 31 02

 SERVICE INSTRUCTEUR - **Direction des Services Techniques** : 04 93 12 31 40

TARIFS DES DROITS

D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

INFOS : 04 92 98 28 85

www.valbonne.fr

HÔTEL DE VILLE - BP 109
06902 VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS CEDEX

